



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville qui se tiendra le 13 août prochain à 20h, à l'hôtel de ville situé au 121 rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure N° DM 2019-005

Propriétaires : Marie-Lou Desnoyers et Anthony Messier

Adresse : 32, avenue Jannelle

Zone : R-201

**Nature de la demande :** La présente demande vise à autoriser la construction d'une remise d'une superficie de 20,81 m<sup>2</sup> alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 18,6 m<sup>2</sup>.

Lors de cette séance, le Conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 26<sup>e</sup> jour de juillet 2019.

*Alexandre Poirier*  
*Inspecteur municipal*